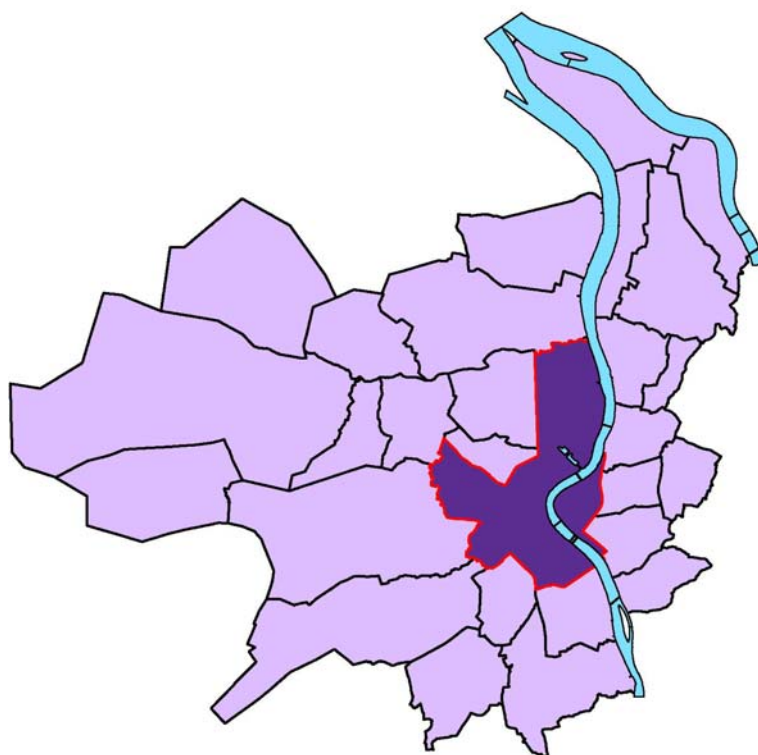


# REQUALIFICATION DE LA PLACE GAMBETTA

COMMUNE DE BORDEAUX



## 1 – NOTICE EXPLICATIVE

OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Direction des Grands Travaux  
Et des Investissements  
De Déplacements  
Service Maîtrise d'Ouvrage

# COMMUNE DE BORDEAUX

## Requalification de la Place Gambetta

### Notice explicative

#### Contexte réglementaire

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 million d'euros (article R.300-1 du Code de l'Urbanisme).

Le projet de requalification de la Place Gambetta sur la commune de Bordeaux est concerné par ces dispositions.

Il convient dans ce cas que la Communauté urbaine de Bordeaux organise à cet effet la concertation réglementaire avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

#### Objectifs de l'opération

Sur le plan de la géographie urbaine, la Place Gambetta est localisée à la croisée des axes de composition de la ville et elle est partie intégrante du cœur de centre-ville commerçant.

Le projet de réaménagement de la Place Gambetta devrait garantir une meilleure compatibilité entre les modes de déplacement (bus, automobile, modes alternatifs). Le projet serait également l'occasion de repenser le rapport entre les franges de l'espace public et l'espace central, les continuités avec les espaces publics attenants étant privilégiés, au regard de l'intensité des pratiques piétonnes. Une

complémentarité entre les usages quotidiens et les manifestations événementielles serait recherchée, afin de redynamiser le site.

Ce projet devrait porter une nouvelle ambition, parier sur un changement d'image et stimuler ainsi l'attractivité globale de la place Gambetta.

Compte tenu de la localisation stratégique de la place Gambetta dans l'organisation du réseau d'agglomération, il convient de trouver un juste équilibre entre les fonctions dédiées à la mobilité et les autres usages de l'espace public.

Le nouvel aménagement de la place devra donc assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiqués sur le site, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de fonctionnalité.

Ainsi il vous est proposé un projet de requalification de la place Gambetta qui devra répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer le confort de la place et favoriser son rattachement au secteur piétonnier de l'hypercentre;
- Améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (circulation bus et automobile) dans la continuité de la ceinture des cours;
- Valoriser et moderniser l'espace végétalisé central et y favoriser l'émergence de nouveaux usages;
- Mettre en scène le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place, renouveler son identité et développer son attractivité;
- Conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines, susciter un retour du grand public sur ce site.

La note d'objectifs jointe au présent dossier, rédigée en juillet 2014 et modifiée en novembre 2014 constitue une note d'étape explicitant les objectifs et enjeux de la requalification de la Place Gambetta. Elle n'intègre pas les échanges en cours avec l'architecte des bâtiments de France sur l'interprétation du règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.M.S.V.) vis-à-vis du jardin central et le niveau d'adaptation de celui-ci.

Dans tous les cas il conviendra d'être conforme au le règlement du PSMV.

## **Enjeux environnementaux**

Le projet d'aménagement d'ensemble de la Place Gambetta se situe en milieu urbain dans l'hypercentre de la commune de Bordeaux et plus précisément dans le centre historique.

Au regard des caractéristiques patrimoniales et de la symbolique du site, il est nécessaire de s'exprimer sur la mise en scène et la vocation du square notamment sur le niveau d'adaptation du jardin historique.

L'îlot central de la Place Gambetta n'est pas classé, mais il est protégé par le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé. La Place est également inscrite dans le périmètre de vigilance patrimoniale de l'UNESCO.

D'une manière générale, l'objectif est de conserver le plus d'arbres possible notamment les arbres remarquables.

Toutefois, une étude phytosanitaire devra préciser l'état des arbres existants afin de définir ceux à conserver et ceux à renouveler.

La fréquentation du jardin est variable selon les saisons et reste modérée, les pelouses sont parfois investies par les usagers, aussi l'ombrage des arbres est appréciés par de nombreux habitués, et constitue un point de rendez-vous pour de nombreux citoyens.

Sur le plan de l'aménagement paysager, le projet constitue en somme une réponse aux attentes des riverains, soucieux du bien-être, à la manière des îlots de fraîcheur avec la volonté de conserver les arbres d'ornement remarquables en cohérence paysagère à l'échelle de la ceinture des cours

Sa topographie en creux (cœur de jardin) procure un sentiment d'intimité, l'évolution des pratiques citoyennes peut entrevoir une requalification du jardin respectueuse dans une nouvelle forme d'appropriation collective des espaces verts associant culture et social.

Le projet doit être l'occasion de débattre de la conservation, tout ou partielle, de la transformation, valorisation et modernisation de l'espace végétalisé central de l'emblématique Place Gambetta.

## Modalités

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés:

- à la mairie de Bordeaux,
- à la Direction Territoriale de Bordeaux de la Communauté urbaine de Bordeaux
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux, où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.lacub.fr>.



**COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX**

Direction des grands Travaux et des Investissements de déplacement

## **AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA À BORDEAUX**

**Concours d'architecture et d'ingénierie**

*Notice explicative définissant les objectifs et enjeux*

## **La requalification de la place Gambetta**

La ville et la Communauté urbaine de Bordeaux envisagent de réaménager la place Gambetta. Compte tenu des enjeux posés par le site d'intervention, il est prévu d'organiser un concours d'architecture et d'ingénierie, à l'image des précédents projets d'aménagement réalisés sur les lieux emblématiques de la ville. La procédure du concours permettrait de sélectionner le projet qui répond au mieux aux objectifs publics fixés par le programme. Cette compétition rassemblerait plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre expérimentées dans les domaines du patrimoine, du paysage et de l'aménagement des espaces publics en milieu urbain sensible. La présente concertation publique porte ainsi sur le contenu du préprogramme, ses orientations urbanistiques et les objectifs d'aménagement remis aux concepteurs. À l'issue de cette première étape, le programme définitif du concours sera complété des avis et observations recueillies.

Le calendrier prévisionnel du concours serait le suivant :

- Délibération d'ouverture de la concertation : septembre 2014.
- Appel à candidatures : début 2015.
- Sélection des candidats et remise du dossier de concours aux candidats : mi - 2015.
- Désignation du lauréat : fin 2015
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : mi- 2016.

L'équipe lauréate aurait pour mission de proposer un parti d'aménagement d'ensemble qui valorise pleinement la position centrale et emblématique de la place Gambetta dans la ceinture des cours et plus globalement le centre historique de Bordeaux. Au regard des caractéristiques patrimoniales et de la symbolique du site, les concepteurs auraient à s'exprimer sur la mise en scène des façades et la vocation du square hérité du XIXe siècle. Le parti d'aménagement permettrait de statuer sur le niveau d'adaptation du jardin historique. Le concepteur aurait la charge de privilégier l'insertion douce des fonctions de circulation et de déplacements sur l'aménagement de la place et la vie riveraine. Le projet serait l'occasion de repenser le rapport entre les franges de l'espace public et l'espace central, les continuités avec les espaces publics attenants étant privilégiés, au regard de l'intensité des pratiques piétonnes. Une complémentarité entre les usages quotidiens et les manifestations événementielles serait recherchée, afin de redynamiser le site. Ce projet devrait porter une nouvelle ambition, parier sur un changement d'image et stimuler ainsi l'attractivité globale de la place Gambetta.

L'objectif du concours serait de concevoir et de mettre en œuvre un projet d'aménagement d'ensemble prenant en compte l'évolution future du réseau de transport en commun. Le projet contribuerait au changement de statut recherché pour les cours, dans l'optique d'un centre élargi, accessible à l'échelle de la métropole, mais bénéficiant d'une mobilité mieux maîtrisée. Outre les aménagements

de surfaces, les concepteurs auraient à traiter plusieurs sujets dans le respect des exigences qu'impose une approche soucieuse du développement durable.

## **1- Les éléments saillants du diagnostic**

Les éléments d'analyse de l'état existant et du fonctionnement de la place font état des tendances et conclusions suivantes :

- **Patrimoine et paysage :**

- Les façades du XVIII<sup>e</sup> siècle forment une composition d'ensemble remarquablement bien préservée, sans altérations ni modifications majeures qui trahiraient les accidents de l'histoire. Mascarons et agrafes sculptés constituent un patrimoine à valoriser. L'ensemble des façades sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, la porte Dijaux et quatre immeubles sont classés. Les immeubles sont globalement dans un état satisfaisant.
- Dans le cadre de la révision du PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur), la Ville a effectué un recensement et un diagnostic des bâtiments. L'état général de la pierre, malgré le niveau de pollution lié à la circulation, est acceptable.
- La place Gambetta - point haut de la ville antique et médiévale – est un site d'occupation très ancien. Les documents historiques témoignent de l'édification de plusieurs chapelles médiévales. La probabilité d'existence de vestiges archéologiques est donc très forte.
- L'altimétrie du site et la force des tracés urbains, modèlent des perspectives monumentales sur les cours. Sur le plan de la connaissance historique, la place Gambetta offre une situation privilégiée pour la lecture et la compréhension de la ville ancienne. Son potentiel touristique est aujourd'hui insuffisamment exploité.
- Situé au croisement de grands axes urbains, Gambetta est un lieu de convergence qui occupe une place centrale dans l'accroche de la ceinture des cours avec le reste de la ville. Sa situation géographique, proche des autres sites emblématiques de la ville confirme sa fonction de porte d'accès au cœur de la cité.
- Le jardin d'époque n'a pas subi de transformations majeures depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'îlot central n'est pas classé, mais il est protégé par le règlement d'urbanisme du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé. La place est également inscrite dans le périmètre de vigilance patrimoniale de l'UNESCO.



- D'une manière générale, l'objectif est de conserver le plus d'arbres possible notamment les arbres remarquables. Trois arbres sont considérés comme remarquables (deux magnolias centenaires et un oranger des osages). La Cub a demandé à la Ville de lancer une étude d'expertise phytosanitaire afin de définir les arbres à conserver et ceux à renouveler.
- Les alignements de marronniers, plus jeunes délimitent l'espace central. Ils dégradent pour partie les sols et bordures de trottoirs

- **Circulation automobile et transports en commun :**

- La désaffectation progressive de Gambetta est en partie liée à l'intensité du trafic automobile et de transports en commun. L'ancien schéma de circulation périphérique fut maintenu jusqu'à l'été 2012, date à laquelle la circulation automobile à double sens a été concentrée sur la frange ouest de la place. Cette nouvelle disposition a permis de soulager le côté est de la place, mais elle s'est traduite par une augmentation massive des nuisances sur la frange opposée.
- Le réseau des bus urbains est très dense. Il compte aujourd'hui 10 lignes, en correspondance avec la ligne B du tramway (station Gambetta localisée rue Vital Carles), ce qui représente environ 1 300 bus par jour, dont la majorité est composée de véhicules articulés. Le flux de passagers est évalué à 16000 montés / descentes par jour. Les heures de pointe du soir et matin enregistrent environ 180 à 200 bus à l'heure. Les arrêts de bus se répartissent sur 3 côtés de la place Gambetta. La régulation de certaines lignes est pour partie assurée sur la place et occasionne des gênes importantes (nuisances sonores, pollution et occupation dans le paysage de l'espace public).
- Le repérage des arrêts de bus est délicat en raison de la superficie de la place, de la dispersion des supports d'information et du nombre de lignes relativement élevé. Le dispositif mériterait d'être simplifié et mieux organisé spatialement.
- L'intensité des flux automobiles, bien qu'ayant baissée globalement sur le secteur intraboulevard de la ville (-1,5 % en 2013) est globalement ressentie comme préjudiciable pour le confort d'usage. Les comptages automobiles recensaient entre 2010 et 2012 de 35000 à 40000 véhicules par jour.
- Compte tenu de l'absence d'offre en stationnement sur voirie, la pression est fortement ressentie aux abords de la place Gambetta. La demande pour des arrêts minute et du stationnement de livraison y est importante et génère de nombreux conflits avec les bus (absence d'emplacements spécifiques).
- La fréquentation des cyclistes et motards est manifeste. Gambetta est clairement identifié comme un lieu de rendez-vous et attire de nombreux utilisateurs de deux-roues. L'offre en stationnement est aujourd'hui insuffisante et gagnerait à être confortée. Pour ne pas obérer le confort de

l'espace public, une répartition judicieuse des espaces réservés aux deux-roues doit être pensée sur un périmètre plus global que les simples limites de la place Gambetta.

- **Usages et ergonomie pour les piétons :**

- On constate une lente dégradation des conditions de confort pour le piéton, bien que le niveau de fréquentation observé soit important. La surabondance des mobiliers et abribus obère certaines continuités et génère des conflits entre usagers des transports et piétons en transit. Une attention particulière devra être apportée à la limitation, la mutualisation et la bonne intégration du mobilier.
- L'importance gagnée par certains itinéraires piétonniers (lien entre les rues Georges Bonnac et Porte Dijeaux, fréquentation des cours de l'Intendance et Clémenceau...) suppose un redimensionnement des trottoirs et la mise en sécurité des traversées piétonnes. L'étroitesse des espaces en pied d'immeubles est d'autant plus prononcée que les espaces publics attenants disposent de trottoirs très généreux (exemple du cours Clémenceau).
- L'accès au square depuis les franges s'est amélioré depuis la suppression de la circulation automobile côté est. Il reste néanmoins difficile depuis la frange opposée et pose problème, compte tenu de la densité de la circulation.
- La fréquentation du jardin est variable selon les saisons, mais reste modérée. Les pelouses sont parfois investies par les usagers (pause-déjeuner en extérieur, repos et bain de soleil). La frange sud joue le rôle de point de rendez-vous pour de nombreux citoyens (face à l'ancienne enseigne du Virgin Mégastore). Les bancs sont prisés et l'ombrage est apprécié par de nombreux habitués comme l'ombrage des arbres a été apprécié au XIX<sup>e</sup> siècle après la chaleur étouffante subie au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque la place était entièrement minérale.
- Toutefois, l'éventail des usages reste limité et la place accueille très peu de manifestations culturelles et festives. Les contraintes fonctionnelles et la faible polyvalence de l'espace public expliquent en partie cette carence. Malgré la superficie du site (14 000 m<sup>2</sup> contre 2200 m<sup>2</sup> pour la place de la Comédie et 7700 m<sup>2</sup> pour la place de la Bourse), le site n'offre que peu d'espace libre et suffisamment dimensionné pour l'accueil d'événements. La faible polyvalence de la place s'explique par l'espace occupé par les transports en commun, la configuration de la voirie, ainsi que la présence du jardin central.
- L'attractivité du lieu sur le plan touristique s'essouffle malgré le caractère emblématique de la place et la richesse de son histoire.

- **Animation et vie commerciale, équipements :**

- Gambetta est située à l'interface de la galerie marchande de l'îlot Bonnac, du centre commercial Mériadec, et du secteur piétonnier. La place fait donc partie intégrante du cœur du centre-ville commerçant. Les rues Sainte-Catherine, Porte Dijeaux, et le Cours de l'Intendance définissent les grands axes à la fois commerçants et piétons.
- Elle dispose d'une structure commerciale assez diversifiée, composée pour l'essentiel de commerces et services : spécialisés (maroquinerie, farces et attrapes, bouquiniste, décoration maison, etc), de proximité (point information transport, crèche, poste, pharmacies, tabac, banques...) et haut de gamme (en lien avec les enseignes du cours de l'Intendance).
- La présence des cafés et restaurants attire de nombreuses personnes. Les terrasses contribuent largement à l'animation de l'espace public (principalement sur les faces nord et sud-est, au pied de la Porte Dijeaux). La restauration rapide joue également un rôle important. La multiplicité des sandwicheries (rues du Palais Gallien, George Bonnac...) amplifie le rythme de fréquentation aux heures de pause.
- La fermeture du Régent puis de l'enseigne Virgin Mégastore en juin 2013 a marqué le public et la vie de la place. Le devenir de l'immeuble du Virgin est toujours en suspens. Sa reconversion pose un enjeu de premier ordre pour l'avenir de la place. La requalification de la place doit pouvoir à terme redynamiser l'activité économique et commerciale de la place.
- Les enseignes et devantures apparaissent hétérogènes, mais ceci ne contredit pas pour autant l'harmonie architecturale du site. À noter que le règlement du secteur sauvegardé encadre la modification des devantures, stores, marquises, auvents, enseignes et caractères utilisés. Dans le cadre de la révision du PSMV, une étude sera menée pour homogénéiser les devantures et les enseignes.
- L'offre culturelle aux abords de la place est importante. Gambetta se trouve à la croisée de nombreux équipements publics, recensés sur un rayon de 150 mètres (deux cinémas multiplexes, deux salles de théâtre, trois musées consacrés aux beaux-arts et aux arts décoratifs...). L'auditorium récemment construit (cours Clémenceau) est doté d'une salle de 1400 places. Sa programmation en fait un équipement de premier rang. Enfin, plusieurs galeries d'art proches sont implantées à proximité, sur le secteur intracours. Néanmoins, la place pourrait, sous réserve d'envisager plus de polyvalence à l'espace public, aussi accueillir des manifestations culturelles dont le format reste à définir.

## **2- Les enjeux posés par le projet**

- **Comment restaurer l'attractivité du site, à l'image des autres lieux emblématiques du centre-ville ?** : face au renouveau des autres espaces publics de l'hypercentre, l'attractivité du lieu est à reconquérir, qu'il s'agisse des pratiques quotidiennes, des manifestations de niveau d'agglomération ou de la fréquentation touristique. Le tropisme du cœur de la ville s'est ainsi déplacé au grès des grands projets (secteur Pey-Berland, place de la Comédie, quais rive gauche, etc.). Sur le plan de la géographie urbaine, Gambetta est localisée à la croisée des axes de composition de la ville classique. La proximité des cours de l'Intendance et du Chapeau Rouge constitue un accès privilégié aux lieux les plus prisés de la ville (place de la Comédie, place de la Bourse). L'aménité, la polyvalence et le confort d'usage de la place sont donc désormais à jauger, au regard de l'offre sur les autres lieux emblématiques du centre. Cette question amène à préciser la vocation même de la place et le statut de son jardin. L'identité de la place Gambetta doit reposer avant tout sur ses éléments fondateurs et considérés comme intangibles.
- **Comment réconcilier les transports en commun et la vie riveraine ?** : le site de Gambetta fait partie intégrante du pôle d'échange tramway / bus, réparti entre la place et la rue Vital Carles. Cette fonction offre l'opportunité de conforter la situation centrale du lieu, mais nécessite une attention particulière quant à l'insertion des bus dans l'espace public. Le nombre important de lignes qui desservent la place Gambetta peut en partie évoluer dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public engagé par la Cub, pour l'exploitation de son réseau de transport urbain. La réduction des nuisances est un enjeu majeur pour le projet. Compte tenu de la localisation stratégique que la place Gambetta occupe dans l'organisation du réseau d'agglomération, il convient de trouver un juste équilibre entre les fonctions dédiées aux transports et les autres usages de l'espace public. Le nouvel aménagement de la place devra donc assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiquées sur le site, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de fonctionnalité. La réussite du projet dépend fortement de l'apaisement de la circulation automobile et plus particulièrement de l'adaptation du réseau de transport en commun, aux objectifs de reconquête urbaine.
- **Sur quelles bases repenser la cohabitation des différentes mobilités ?** : le projet de tramway et la politique de valorisation des espaces publics du centre-ville ont conduit à restaurer la mise à double sens des cours et limiter les accès automobiles aux quartiers historiques (systèmes de contrôle d'accès, suppression des trafics de transits). Ceci a conduit à considérer les cours comme un dispositif de protection de l'hypercentre. Le projet s'est traduit par la mise en place d'un plan de circulation favorisant son contournement. La politique de déplacements de la métropole bordelaise fixe comme priorité de repenser les conditions de déplacement sur les axes structurants. Cette démarche vise notamment à améliorer l'accès au centre et à réguler la congestion automobile par une meilleure fluidité. Plusieurs projets à l'étude (la réalisation prochaine de la ligne D du tramway place Tourny, le projet d'espace public proposé pour les cours Clémenceau et Verdun) conduisent à redéfinir les principes de partage de l'espace public sur la ceinture des cours. Dans cette optique d'aménagement

global , la place Gambetta joue le rôle d'interface. Aussi le projet devra garantir une meilleure compatibilité entre les modes de déplacement (bus, automobiles, modes alternatifs). La protection du stationnement sauvage, la gestion des livraisons, l'accueil des vélos et des deux-roues motorisés sont amenés à évoluer. Le projet sera également l'occasion d'améliorer la collecte des déchets et l'ensemble des services publics, anticipant ainsi, l'évolution des activités périphériques de l'espace public.

- **Quelle place consacrer au patrimoine architectural et urbain ?** : l'aménagement de la place Gambetta est l'occasion de réaffirmer la dimension patrimoniale du site, dont la lecture unitaire est aujourd'hui entravée par un ensemble de facteurs : omniprésence des espaces de circulation, surabondance des mobiliers urbains, absence d'harmonie entre sols et façades... La place Gambetta est située dans le périmètre du PSMV. Ses façades remarquables sont inscrites et parfois classées au titre des monuments historiques et vont bénéficier d'une restauration soignée, encouragée par la prochaine campagne publique de ravalement. La protection du jardin et la composition centrale de l'îlot sont régies par les règles particulières du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé et à ce titre tout projet le concernant est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce règlement autorise des modifications, si le projet donne lieu à une réflexion globale, dans le respect des règles de composition qui sauront valoriser l'héritage architectural, urbain et paysager. Outre les façades du XVIII<sup>e</sup> siècle, les éléments architecturaux remarquables tels que la porte Dijaux et les perspectives urbaines sur les cours méritent d'être mis en valeur. Cette approche reposera sur une lecture attentive de la trame paysagère classique du centre-ville.  
Ainsi, la place Gambetta bénéficie d'un double patrimoine : un patrimoine architectural, qui constitue un cadre permanent et un patrimoine paysager qui a davantage fait l'objet d'adaptations au cours du temps. Il conviendra alors de définir le niveau d'adaptation du jardin ( conservation, requalification, réhabilitation ) notamment sur la question des limites dont la reprise est éventuellement nécessaire à l'élargissement des trottoirs, propices à l'accueil de terrasses en pied d'immeubles.
- **Le jardin peut-il s'adapter aux nouvelles pratiques citadines ?** : le caractère végétal du square doit pouvoir s'accorder avec la dimension patrimoniale de la place et ne pas entraver la mise en valeur des façades. À l'origine, conçue comme un espace minéral, la place Gambetta magnifiait la composition classique de ses façades. La création du jardin a conduit à déplacer le centre d'intérêt du lieu, de sa périphérie vers l'espace central. Sans sacraliser le jardin d'époque, la volonté de conserver les arbres d'ornement remarquables fait aujourd'hui consensus. L'expertise phytosanitaire des arbres permettra de confirmer ou de nuancer cette volonté. De même, une étude technique plus fine devra vérifier si cela est techniquement faisable: état des systèmes racinaires, impact du chantier sur les arbres, ... Quant à la ceinture de marronniers, il conviendra de statuer sur leur maintien ou non - choix déterminant pour la physionomie du lieu et la cohérence paysagère à l'échelle de la ceinture des cours. Pour autant, l'évolution des pratiques citadines plaide en faveur d'une nouvelle forme d'appropriation



collective des espaces verts, plus orientée vers les pratiques culturelles et sociales. Dans le cadre du réaménagement de la place Gambetta, la configuration du jardin et les ambiances proposées sont interrogées. Sa topographie en creux (cœur du jardin) favorise la distanciation avec la réalité fonctionnelle du site et procure un sentiment d'intimité. Ce modelé général est notamment visible sur les emmarchements des devantures. Le projet doit être l'occasion de débattre sur la conservation, tout ou partielle, ou la transformation de son bassin central et notamment du devenir des rocailles du XIXe. Le débat portant sur l'aménagement d'une station de Métro au centre du jardin Gambetta (période 1992-1995) avait provoqué un fort émoi, compte tenu des incidences du projet sur l'aménagement de la place. Aujourd'hui, l'expérience acquise sur les espaces publics sensibles permet d'entrevoir une requalification du jardin, respectueuse de l'esprit de la place, considéré dans son ensemble.

- **Sur quelles bases reconstruire du lien social ?** : la question de la convivialité de la place ouvre le débat sur la nature des expériences proposées, l'ergonomie des aménagements, la place consentie à l'évènementiel, le champ des possibles, accordés au caractère central du lieu. Il apparaît comme prioritaire de favoriser les rencontres, donner le sentiment d'appartenance afin de restaurer le lien social aujourd'hui altéré. Cette priorité concerne l'ensemble des actions engagées sur ce projet. Un des principaux enjeux, en termes d'exploitation des espaces, est d'identifier les différentes animations qui participent de la vie publique et qui fonderont l'esprit même de la place Gambetta. La programmation événementielle reste aujourd'hui insuffisante pour que la place contribue pleinement à l'essor du quartier. Alors que la place Gambetta est identifiée comme faisant partie intégrante du centre de Bordeaux, elle doit retrouver son prestige antérieur et gagner désormais le rang d'espace métropolitain.
- **Comment soutenir l'activité commerciale – condition essentielle au renouveau du site ?** Bien que la place Gambetta bénéficie d'une localisation privilégiée, son attractivité commerciale est fragilisée depuis la fermeture du Virgin Mégastore. La structure commerciale de la place marque des différences qualitatives entre ses franges opposées. La librairie-tabac peut être considéré comme un lieu de centralité métropolitaine et connu du plus grand nombre.

Les conditions de son renouveau commercial sont étroitement liées à l'image véhiculée par le site, le confort global proposé aux usagers et riverains ainsi que le niveau de fréquentation du lieu. Sous réserve d'une possible redéfinition des limites du square, l'extension des terrasses sur l'espace public peut contribuer, selon le parti proposé à la dynamique commerciale.

- **Quels sont les liens à privilégier avec les quartiers riverains ?** : considérant la géographie des quartiers attenants à la place Gambetta et la configuration du secteur piétonnier (y compris la dalle du quartier de Mériadeck), le projet d'aménagement doit s'inscrire dans une logique d'accompagnement des principaux itinéraires piétonniers. L'objectif d'un élargissement des trottoirs est proposé, mais ne peut être appréhendé que dans le cadre d'un parti d'aménagement d'ensemble. L'arrimage du jardin à la frange Est de Gambetta (tirant profit du délestage des flux automobiles) peut être considéré comme une

hypothèse. Au-delà des pratiques commerciales, les flux libérés par les transports en commun et notamment les parcours de correspondance sont en partie conditionnés par l'éloignement de la station de tramway rue Vital Carles. Le jalonnement avec les autres lieux à forte attractivité (secteur marchand de Mériadeck, établissements scolaires, équipements publics proches...) facilitera la lisibilité des cheminements et le repérage à l'échelle du quartier. Cette réflexion est l'occasion d'anticiper sur les conflits potentiels et faciliter les échanges entre îlots. L'accès à la partie centrale de la place est pour grande partie dépendante de la canalisation des flux automobiles. Aujourd'hui déportées sur la frange Ouest de la place, la configuration définitive des voies de circulation sera débattue, dans le cadre du concours. La qualité du projet résidera dans la pertinence de la proposition qui permettra la meilleure intégration possible des fonctions de circulation et de desserte en transports en commun, d'en limiter les impacts physiques et visuels afin d'offrir aux piétons, in fine, un espace public, confortable et enviable.

### **3- Le contexte historique et l'évolution récente du site**

#### **Un lieu progressivement intégré au corps de la cité**

Le développement de la ville de Bordeaux est intimement lié au dynamisme de son port qui gagne rapidement une importance à l'échelle nationale et européenne. Il est décidé au 18<sup>e</sup> siècle, afin de faire face à l'expansion de la ville, d'engager un grand programme de travaux d'embellissement. L'intendant Tourny procède au percement des anciennes murailles médiévales et projette un plan d'allées plantées sur les limites extérieures de la ville. Ces allées lieront ensemble une série de places composées (les actuelles places Tourny, Gambetta, Victoire, Capucins, Bir-Hakeim et place de la Bourse) qui non seulement aéreront la ville au niveau de ses principales portes d'accès, mais donneront au commerce extérieur une série de commodités. Ces réalisations contribueront à la monumentalité du paysage bordelais et orienteront le développement des faubourgs du XIX<sup>e</sup>.

Le plan d'urbanisme avant-gardiste permet de donner à la ville une identité singulière et de disposer d'un lieu de représentation où la société de l'époque accède à de nouvelles pratiques plus sélectives. L'attrait pour la déambulation et les rencontres, l'hygiène et le caractère champêtre des cours expliquent le rapide succès de la formule. La constitution de la ceinture des cours s'opère progressivement, du Jardin Public au site actuel de la gare Saint-Jean. La création des places donne lieu à des débats sur l'architecture et l'aménagement des espaces publics. Le recours aux premiers lotissements permet de constituer des façades ordonnancées, dans une quête d'harmonie et d'expression d'une forme de modernité. Les arcades de la place Gambetta témoignent ainsi d'une recherche esthétique et du souci de mise en scène de l'espace urbain.

La place Gambetta occupe rapidement une fonction majeure, dans la vie des cours de Bordeaux. Situé sur le prolongement du *décumanus maximus* de la ville romaine

(actuelle rue porte Dijeaux), le site correspond également à l'angle nord-ouest du rempart du XIV<sup>e</sup> siècle. Les intendants ayant peu à peu supprimé ou gommé la vue des remparts (absorbés dans de nouvelles constructions), la ville peut donc s'étendre librement. Ces extensions urbaines (principalement les faubourgs de Saint-Seurin et Saint-Bruno) ont au fur et à mesure confirmé la position centrale de la place.

La place Gambetta, anciennement place Dauphine, puis place Nationale, acquière une importance capitale dans la ville, importance révélée par les manifestations qu'elle accueille au fil des siècles : site d'implantation de l'échafaud pendant la révolution et, surtout, lieu d'implantation d'un square à partir de 1868.

### **Le jardin du XIX<sup>e</sup> siècle, une étape dans l'histoire de la place ?**

La particularité de la place Gambetta réside dans le fait qu'elle a été conçue, aménagée et remodelée sur la base d'un projet urbanistique d'ensemble. Alors que l'intendant Tourny dresse dès 1743 le plan de composition et d'alignement qui sera respecté jusqu'à la clôture du projet, la réalisation des travaux et notamment ceux portant sur la porte Dijeaux sera assurée par l'architecte Voisin. Après l'achèvement des façades ordonnancées et relativement homogènes de la place Gambetta, l'espace central est conservé dans sa plus simple expression. À l'origine, les circulations hippomobiles sont organisées en périphérie de l'espace public. Quelques mobiliers de confort, bancs et lampadaires viennent habiller le revêtement minéral du parvis ovale. Le paysage originel de la place est donc fort éloigné de son image contemporaine. Plus proche du registre minéral de certaines places bordelaises (à l'instar de la place de la Comédie ou du Parlement), Gambetta connaît une période sans jardin ni plantations.

Sous la pression des riverains soucieux de pouvoir bénéficier d'un minimum de confort estival, la ville de Bordeaux lance une souscription pour l'aménagement du cœur de la place. L'architecte - paysagiste Eugène Bühler se voit confier en 1858 la conception d'un square sur le terre-plein central, conservé jusqu'à cette époque. Bühler est également l'auteur du parc bordelais et de nombreux jardins du XIX<sup>e</sup> siècle, en France. Le plan symétrique consacre la perspective oblique des cours Clémenceau et Nancel Pénard, tirant profit de l'altimétrie dominante du site. Un bassin circulaire, agrémenté de deux bosquets d'arbustes compose l'essentiel du projet. L'espace est ordonnancé est délimité par une grille ouvragée en périphérie.

Après de nombreux débats, le projet qui sera finalement réalisé diffère de l'esquisse originelle, jugée trop onéreuse. En 1868, Louis Lancelin, directeur des travaux de la ville, interprète le projet de Bühler et lui donne une coloration plus bucolique. Sa première proposition consiste en une composition de massifs plantés organisés autour d'une allée oblique. Le point d'eau central laisse place à un bassin agrémenté d'une grotte, implantée sur la frange nord du square. Quelques semaines plus tard, l'esquisse définitive fige le tracé de la rivière anglaise agrémentée d'un petit pont aux accents bucoliques. Initialement, le projet constitue en somme une réponse aux attentes des riverains, soucieux du bien-être, à la manière des îlots de fraîcheur dont nous faisons la promotion à notre époque contemporaine.



## **La période moderne et la prévalence fonctionnelle**

La révolution industrielle marque à son tour l'histoire de la place Gambetta. L'avènement des transports en commun incite la ville à se doter d'un réseau de tramway électrique à partir de 1880. Le site accueillera plusieurs lignes en correspondance, ce qui consacrera la fonction d'échange de cet espace public. La place Gambetta est donc, très longtemps, un nœud d'échange stratégique pour la régulation des déplacements motorisés. Néanmoins, la place est vécue comme un véritable lieu d'animation, au cœur de la ville. Boutiques et cafés contribuent à la popularité du site et l'ensemble des Bordelais prend plaisir à flâner entre deux correspondances. Sur le plan des aménagements paysagers, le jardin fait régulièrement l'objet d'adaptations et d'évolutions : suppression des grilles et des lampadaires qui délimitent l'espace central, remplacement des tilleuls d'origine par des marronniers. Le développement racinaire de ces derniers a progressivement altéré les trottoirs périphériques.

Le démantèlement du tramway qui circulera jusqu'en 1958 laissera le champ libre à l'arrivée massive de l'autobus, nouvel ambassadeur de la modernité. À partir de cette période, la place Gambetta accueille de nombreuses lignes de transport en correspondance vers la périphérie. L'essor de la voiture conduit, dès l'avant-guerre, à la réalisation de trois passages souterrains formant un « y », aux extrémités du square. L'accès au jardin, la traversée des chaussées deviennent un enjeu urbanistique. Rapidement délaissés par les piétons, les souterrains sont par la suite fermés, puis pour partie reconvertis en toilettes et service de location de vélos (en 2000). Il ne subsiste aujourd'hui que trois escaliers fermés dont le devenir est questionné. Loin de son concept originel « l'allée plantée », la ceinture des cours joue aujourd'hui le rôle d'un axe majeur de circulation, principalement aménagé à sens unique et jusqu'à la mise en œuvre du nouveau tramway.

Associée aux voies de transit des quais rive gauche (avant leur transformation), la ceinture des cours irriguait le centre historique par le biais des axes perpendiculaires au fleuve (cours de l'Intendance, Alsace Lorraine, Victor Hugo). Il n'est pas étonnant de découvrir que la place Gambetta est le point de référence du kilomètre zéro qui permet d'estimer les distances entre les villes. Par la suite, la mise à double sens des cours a profondément modifié la perception du centre-ville. La suppression du barreau de liaison avec les quais (cours de l'Intendance) a permis de soulager les échanges sur la frange est de la place. Très tôt, il semble donc que la dimension fonctionnelle de la place Gambetta impose aux ingénieurs de la voirie, un niveau de contraintes difficile à concilier avec les pratiques urbaines. Les termes de l'équation n'ont pas réellement changé depuis, si ce n'est la stratégie proposée pour tenter de maîtriser les circulations automobiles (système de régulation Gertrude, report modal et principes de la fluidité lente défendue par la politique de déplacements de la Métropole).

## **Une évolution du contexte urbain repositionnant le site Gambetta**

À l'échelle du centre-ville, le rôle central de la place se consolide au XXe siècle par le biais de la grande opération de rénovation urbaine du quartier de Mériadeck. Cette opération d'urbanisme sur dalle (édifiée à deux pas de la place Gambetta pendant les années 60) devint le nouveau centre directionnel de l'Aquitaine. La transformation de l'îlot Bonnac, (situé entre la Place Gambetta et le quartier Mériadeck), facilite désormais les liens entre ces deux lieux à forte valeur symbolique. L'aménagement récent de la place des Commandos de France contribue à accélérer l'intégration du nouveau quartier avec l'ancienne ville et renforce d'autant la position stratégique de la place.

La piétonnisation d'un certain nombre de rues commerçantes (rue porte Dijeaux et axe Intendance/Chapeau Rouge) renforcent la relation entre la place Gambetta et les lieux les plus emblématiques de la ville (Grand Théâtre, place Pey-Berland, etc.). Le rapport avec le tramway, bien qu'indirectement perceptible est un paramètre important dans le fonctionnement de la place (interconnexion dissociée avec le réseau de bus, relation privilégiée au Campus Talence Pessac Gradignan). Les prochains réaménagements prévus sur les cours, la place Tourny et le réaménagement du parvis de la galerie des Beaux-Arts auront pour effet d'affirmer les liens entre quartiers, en privilégiant les déplacements doux. Il est à parier que la réalisation des nouveaux équipements publics aux abords du site (cité municipale de la ville de Bordeaux, auditorium) encouragera la fréquentation de Gambetta.

On constate donc que la place a connu un cycle de vie, alternant plusieurs configurations : de la place minérale, au square, puis au jardin ouvert... D'un point de vue urbanistique, le débat sur l'évolution du statut de l'espace public s'inscrit dans une logique temporelle. La mutation du contexte urbain et l'évolution des pratiques de l'espace public plaident dorénavant pour une adaptation des aménagements existants. Les caractéristiques du site et les marges d'intervention sur les espaces de voirie permettent d'envisager de faire évoluer la place Gambetta, tout en renforçant les singularités du lieu.

#### **4- Les objectifs d'aménagement en faveur d'une reconquête durable**

Ils peuvent être résumés de la manière suivante :

- **Améliorer le confort de la place et favoriser son rattachement au secteur piétonnier de l'hypercentre :**
  - Concilier le développement des pratiques commerciales avec la pluralité et l'intensité des usages attendus.
  - Élargir les trottoirs afin de faciliter l'externalisation des activités en rez-de-chaussée (étalages, consommation en terrasse, braderie...), donner un véritable confort d'usage aux piétons pour le cheminement, mais aussi la flânerie.
  - Faciliter le jalonnement des itinéraires piétons entre quartiers (Mériadecq, secteur Sainte-Catherine, rue des Remparts, Triangle d'or, etc.) et entre pôles de destinations (centre commercial, auditorium, cinéma).
  - Faciliter les parcours entre les arrêts bus de la place Gambetta et la station de tramway située rue Vital Carles.
- **Améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (circulation bus et automobile) dans la continuité de la ceinture des cours :**
  - Réduire le trafic des bus (condition essentielle à la reconquête de la place)
  - Insérer les dispositifs d'échange en transport en commun, tout en limitant l'impact visuel et les effets d'obstacles (quais) sur la vie riveraine,
  - Prévoir l'insertion à long terme d'un site dédié aux transports en commun entre la rue Nancel Pénard , le cours Clémenceau et la rue Judaïque.
  - Privilégier la mutualisation des différents mobiliers d'accueil et d'information destinés aux usagers (abribus, signalétique) et veiller à leur bonne intégration. Prévoir des trottoirs suffisamment dimensionnés à cet effet.
  - Aménager les continuités cyclables entre les cours, le secteur piétonnier et les principaux itinéraires interquartiers, consolider l'offre en stationnement vélos, maîtriser le stationnement des deux-roues motorisés.
  - Garantir les livraisons (sous forme d'espaces mutualisés) et la desserte des activités en frange de la place, protéger les espaces piétonniers du stationnement illicite.

- Pacifier les flux automobiles, simplifier les échanges circulatoires, optimiser la fluidité du trafic par une meilleure régulation.
- Promouvoir l'implantation de services liés à l'éco-mobilité (taxis et véhicules électriques en libre service, bornes électriques pour véhicules particuliers, stationnement de co-voiturage, station Vcub, point d'information du réseau TC communautaire...).
- **Valoriser et moderniser l'espace végétalisé central et y favoriser l'émergence de nouveaux usages :**
  - Se prononcer sur le niveau d'adaptation du jardin du XIX<sup>e</sup> siècle y compris la redéfinition de ses limites, repenser les ambiances paysagères.
  - Dans la mesure du possible, préserver les sujets remarquables, statuer sur la ceinture de marronniers, dans le respect du règlement du PSMV.
  - Harmoniser l'ensemble des revêtements de sol en cohérence avec les matériaux retenus sur les espaces publics contigus, moderniser les mobiliers de confort et fonctionnels (lignes actualisées en lien avec la charte de mobilier de la Ville).
  - Faciliter l'accès au jardin depuis la périphérie de la place,
  - Proposer de nouveaux modes d'appropriation de l'espace public (kiosques, buvette, point d'information touristique)...
- **Mettre en scène le patrimoine urbain, architectural et paysager de la place, renouveler son identité et développer son attractivité .**
  - Adopter un parti d'aménagement d'ensemble, porteur d'une nouvelle identité et susceptible de restaurer l'attractivité de la place.
  - Révéler l'ordonnancement des façades du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que les éléments architecturaux remarquables, accorder le traitement de la place avec la prestance de son patrimoine architectural.
  - Mettre en scène la force des tracés urbains, les perspectives qui associent la place Gambetta à la composition de la ceinture des cours.
  - Proposer un projet de mise en lumière mesuré, compatible avec la régulation des usages nocturnes nécessaires...

- **Conforter le lien social par la mixité des pratiques urbaines, susciter un retour du grand public sur ce site :**
  - Définir la nature des animations et manifestations culturelles et événementielles : marché hebdomadaire, installations éphémères, expositions, concerts...
  - Concevoir en conséquence un espace public qui autorise une certaine polyvalence destinée à accueillir une multiplicité d'usages.
  - Assurer l'attractivité et l'accessibilité à l'offre de commerces et de services, participer au soutien des activités en rive en favorisant le déploiement de nouvelles terrasses en lien avec l'ensoleillement naturel du site.
  - Garantir la cohabitation des différents usages au regard des rythmes journaliers.